DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN** 

### **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Janvier (24/01/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire.

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), Adjoints.

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT ABSENTS:**

Mme Hélène DELTORT, Adjoint,

M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

#### 23 - 24 janvier 2013

OPAH - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A M. ET MME BATES, PROPRIETAIRE OCCUPANT DANS LE CADRE DE L'OPERATION **FACADE** 

Rapporteur: Madame CAVALIE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU la délibération n°11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche

Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),



**VU** la délibération n°28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude préopérationnelle,

**VU** la délibération n°5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention.

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et la Sacicap Procivis Tarn – Tarn-et-Garonne;

VU la demande de subvention en date du 12 décembre 2012 de Mr et Mme BATES,

**VU** l'avis favorable de la commission d'accompagnement communale réunie le 10 janvier 2013,

**CONSIDERANT** que Mr et Mme BATES remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT**, en effet, que Mr et Mme BATES mettent en œuvre des travaux de ravalement de façades dans le périmètre défini par la convention, à savoir 56, rue Gambetta. Le montant de ces travaux est de 16 918 €HT (18 102 €TTC),

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la façade, repérée dans le cadre de l'étude Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

**CONSIDERANT** que la commune de Moissac attribue une aide de 75%, plafonnée à 60 euros/m² à Mr et Mme BATES,

**CONSIDERANT** que la commune de Moissac attribue une aide pour le percement de nouvelles ouvertures, à savoir deux en l'espèce, de 1000 € par ouverture majoré de 50%, soit 1 500 € par ouverture,

**CONSIDERANT** que la commune de Moissac attribue une aide pour inciter à la mise en place de menuiseries en bois, soit 200 € par menuiserie soit 600 € en l'espèce,

# Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- 1- DECIDE de verser, à Mr et Mme BATES, une subvention de 8 550 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,
- 2- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013,
- **3- DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception d'un justificatif de réalisation des travaux et sous réserve du respect des prescriptions d'urbanisme contenues au sein de l'autorisation DP 82112 12L0103,
- 4- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE

le: 2 9 JAN. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme Moissac le 25 janvier 2013 Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :